



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 20 28 094 130 027

Déclarant 2 (C) : 02 76 577 027 321

Référence de l'avis : 22 71 A157535 30

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

LA ROCHE

71110 BAUGY

Numéro FIP : 710 11 75 7672817789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 12/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 71023

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP PARAY-LE-MONIAL
SAID PARAY LE MONIAL
1 RUE PIERRE LATHUILIERE

71604 PARAY LE MONIAL CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP PARAY-LE-MONIAL

SAID PARAY LE MONIAL

1 RUE PIERRE LATHUILIERE

71604 PARAY LE MONIAL CEDEX

3641-008118-0027-0

AUBRY PHILIPPE
OU AUBRY CATHERINE
209 LA ROCHE
71110 BAUGY



Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence :

36 007

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 20 28 094 130 027

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : AUBRY

Déclarant 2 - Nom de naissance : VILLARD

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE**RÉSIDENCE ALTERNÉE****NOMBRE DE PARTS**

enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés
-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------

1

2,50

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 29 215	Déclar. 2 3 046	Enfant(1) 1 093	Total
Revenus des salariés des particuliers employeurs		0	0	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	0	0	
Total des salaires et assimilés (2).....	29 215	3 046	1 093	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2 922	-	-	
Déduction minimale		448	448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	26 293	2 598	645	29 536

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				
---------------------	--	--	--	--

29 536

0

Revenu imposable

Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	
-----------------------------------	------	-------	---------	--

29 536

30

Impôt sur les revenus soumis au barème (14)

Décote				
--------------	--	--	--	--

437

437

REDUCTIONS D'IMPOT (15)

Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction 0	
Montant de la réduction d'impôt.....				
Total des réductions d'impôt (20)				0

Impôt proportionnel

Impôt total avant crédits d'impôt		4		
--	--	---	--	--

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	Montant déclaré 4	Montant retenu 4	
Montant net de votre imposition			0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net		0	
---	--	---	--

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.